

Rappel de la nature et des risques du support en Unités de Compte ¹

Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025

FRIP00001K13

Nom :

Prénom :

N° du contrat (si existant) :

Dates de commercialisation : Du 06/06/2025 au 22/09/2025

Concernant la nature du support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 sur lequel je souhaite investir mon capital, effectuer un versement ou un arbitrage en entrée dans le cadre de mon contrat d'assurance vie / de capitalisation.

J'ai bien compris que :

1. le support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 ne dispose pas de garantie en capital, que ce soit à l'échéance des 12 ans ou avant celle-ci.
2. le capital investi sur le support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 est protégé jusqu'à une baisse de 50% de l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index à l'échéance des 12 ans (le 07/10/2037). La protection du capital s'applique sur le capital net investi c'est-à-dire après frais sur versement/arbitrage et diminué des frais de gestion liés à mon contrat d'assurance vie / de capitalisation.
3. le support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 peut être remboursé par anticipation automatiquement tous les jour à partir du 30/09/2026 en fonction de règles prédéfinies (cf. paragraphe 5), la durée de placement n'est donc pas connue à l'avance.
4. le support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 a une durée minimale de 1 an et une durée maximale de 12 ans. Le placement se terminera par conséquent au plus tard le 07/10/2037.
5. le résultat de mon investissement dépend de l'évolution à la hausse comme à la baisse du cours de l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index²

- L'évolution du sous-jacent est constatée chaque jour à partir du 30/09/2026 par comparaison entre son niveau quotidien et son niveau initial (le cours de clôture le plus bas parmi ces deux dates : le 16/05/2025 et le 30/09/2025). Ces constatations déterminent les modalités de remboursement par anticipation du support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025.
- Du 30/09/2026 (inclu) au 30/09/2037 (exclu), si à l'une des dates de constatation quotidienne, le niveau du sous-jacent est supérieur ou égal au Seuil de Remboursement Automatique Anticipé (défini ci-dessous en pourcentage du niveau de l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index observé aux dates de détermination du niveau initial, le support sera automatiquement remboursé par anticipation et je percevrai alors 100% de mon capital net investi majoré d'un gain de 0,0274% par jour écoulé depuis l'origine.

Seuils de remboursement activant le mécanisme de remboursement automatique anticipé (défini en pourcentage du niveau de l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index)
(Baisse de 1,000% par trimestre)

Trimestre (T) → Seuils de remboursement anticipé (en %)

Période T4	→	100%
Période T5	→	99,000%
...		...
Période T46	→	58,000%
Période T47	→	57,000%

- A l'échéance des 12 ans (le 07/10/2037), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, alors mon support sera remboursé. Le niveau de remboursement sera déterminé en fonction du niveau final de l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index lors de la dernière constatation quotidienne (le 30/09/2037), ainsi :

- si le niveau final du sous-jacent est supérieur ou égal à 50% de son niveau initial, 100% du capital investi sera remboursé, majoré du coupon conditionnel quotidien de 0,0274% par jour calendaire écoulé depuis l'origine, soit 10,00% par an, soit un gain total de 120% (12 ans x 10%),

- sinon, si le sous-jacent a baissé de plus de 50% par rapport à son niveau initial, je recevrai la valeur finale³ de l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index. Je subirai alors une perte en capital au moins égale à celle constatée sur un investissement direct dans l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index, compte tenu des frais versés (cf. paragraphe 2).

6. le support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 comporte un montant minimum d'investissement de 1 500 euros.

Concernant les risques du support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 sur lequel je souhaite effectuer un versement ou un arbitrage en entrée dans le cadre de mon contrat d'assurance vie / de capitalisation. J'ai bien compris :

1. qu'en cas de sortie prématurée de ce support à mon initiative (terme du contrat d'assurance vie/de capitalisation, rachat total ou partiel, arbitrage en sortie, sortie sous forme de rente) ou suite à mon décès, je ne bénéficie d'aucun des mécanismes cités précédemment. Dans ce cas je risque, ou le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) dans mon contrat d'assurance vie risquent, de perdre tout ou partie du capital net investi. En effet, la valeur prise en compte dans ce cas, sera la valeur du support à la date de sortie. En fonction de l'évolution des marchés financiers et de celle de l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index, elle pourra être inférieure ou supérieure à la valeur prise en compte à l'origine.
2. que l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index tire une part importante de ses revenus du secteur financier. Il aura donc une évolution en relation avec les entreprises européennes représentatives de ce secteur. L'évolution de l'indice pourra donc être caractéristique de l'exposition unique à ce secteur et se révéler différente de l'évolution d'autres indices boursiers (tels que le CAC 40, l'Eurostoxx 50, etc).
3. que l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action BNP Paribas SA et en retranchant journalièrement un prélèvement forfaitaire constant de 4,6 euros par an, ce qui peut être défavorable pour l'investisseur. Si les dividendes bruts distribués par BNP Paribas SA sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera diminuée (respectivement augmentée). La fréquence de retranchement du prélèvement forfaitaire de l'Indice est différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action BNP Paribas SA. Le niveau de l'Indice sera impacté par la différence entre les dividendes bruts distribués par l'action BNP Paribas SA au cours de la période d'observation concernée par rapport au niveau de prélèvement forfaitaire sur la même période. Ainsi, en cas de marché baissier et si les dividendes bruts distribués par BNP Paribas SA sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la baisse de l'Indice sera accélérée du fait que la valeur relative du prélèvement forfaitaire aura un poids plus important vis à vis de la valeur de l'Indice qui aura elle-même diminué en valeur.
4. que le support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 doit être, compte tenu de son niveau de risque, considéré comme un support de diversification. La part de mon capital investi sur le support doit par conséquent être limitée.
5. que la performance du support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 est dépendante de l'évolution de l'indice MerQube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) Index, laquelle est librement consultable sur le site internet : <https://www.zonebourse.com/cours/indice/MERQUBE-BNPP-4-60-POINT-D-180736831/graphiques/>
6. que la garantie plancher/le capital supplémentaire inclus au sein de certains contrats d'assurance vie qui permet, en cas de décès, de protéger le capital net investi (tous supports confondus) sur le contrat au profit de(s) bénéficiaire(s) désigné(s), ne s'appliquera plus au-delà d'un certain âge ou d'un certain montant en fonction des contrats.⁴.
7. qu'il m'est fortement recommandé de vérifier avec mon conseiller que le support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025 est bien adapté à ma situation personnelle et à mon objectif d'investissement.

Oui, j'ai bien compris la nature et les risques liés au support Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025

Date et signature du souscripteur-adhérent /assuré ou du souscripteur, précédées de la mention "lu et approuvé"

Je certifie par ailleurs avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé relatif au support, de l'annexe à la Note/Notice d'Information du contrat d'assurance vie ou de capitalisation sur lequel l'investissement a été réalisé qui présente les caractéristiques du support **Autocall Quotidien BNP Decrement 4,60 Septembre 2025**.

(1) Nature juridique : Instrument financier émis par Morgan Stanley & Co International PLC, dans le cadre d'un programme d'émission de titre de créance assimilable à une obligation de droit français. Produit soumis au risque de défaut de l'émetteur. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte représentatives du placement.

(2) L'Indice Mer Qube BNP 4.60 Point Decrement (EUR) est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action BNP Paribas SA et en retranchant journalièrement un prélèvement forfaitaire constant de 4.60/365 euros (soit 4.60 euros par an). Ce qui peut être défavorable pour l'investisseur.

(3) La valeur finale de l'indice est exprimée en pourcentage de son niveau de référence constaté.

(4) Se reporter à la Note/Notice d'information qui vous a été remise lors de votre souscription/adhésion.

Oradea Vie, société anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 66 704 256 euros,
Entreprise régie par le code des assurances, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 430.435.669 dont le
siège social est situé Tour D2, 17 bis place des Reflets – 92919 Paris La Défense cedex
N°ADEME : FR231725_01YSGB ».

